

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 27 février 2018

~ ~ ~

Compte rendu d'affichage

L'an deux mille dix-huit et le vingt septième jour du mois de février, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle du Conseil au siège de Vienne Condrieu Agglomération, bât Antarès, espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 20 février 2018, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

1. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Modification des statuts de l'office de tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les projets de statuts de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération qui modifient le nombre de Vice-présidents de l'EPIC (passage d'un Vice-président à deux Vice-présidents).

2. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Formation des commissions thématiques et désignation des membres (annexe remise en séance)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE de constituer les commissions thématiques suivantes :

- Administration générale,
- Finances,
- Economie Commerce Artisanat,
- Agriculture,
- Aménagement,
- Habitat,
- Petite enfance,
- Insertion Emploi Réussite éducative,
- Cohésion sociale (contrat de ville, politique sociale de l'habitat, santé, jeunesse, téléalarme, FPH...),
- Voirie,
- Assainissement,
- Rivières, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Environnement et Air Energie Climat,
- Gestion des déchets,
- Transports et Déplacements,
- Evénements culturels et sportifs de rayonnement communautaire,
- Equipements sportifs.

DIT que les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres,

DIT que ces commissions seront composées du Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant et des membres dont l'annexe est jointe à la présente délibération.

3. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Création et élection des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DECIDE de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 30 membres ;

DESIGNE les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :

Commune	Membre CLECT
Ampuis	Gérard BANCHET
Chasse-sur-Rhône	Claude BOSIO
Chonas-l'Amballan	Jean-Jacques CARON
Chuzelles	Marielle MOREL
Condrieu	Thérèse COROMPT
Echalas	Christiane JURY
Estrablin	Claude JACQUAND
Eyzin-Pinet	Christian JANIN
Jardin	Thierry QUINTARD
Les Côtes d'Arey	Christèle MENTION
Les Haies	Laurence LEMAITRE
Loire sur Rhône	Michel DOUARD
Longes	Lucien BRUYAS
Luzinay	Valérie JUDIC
Meyssiez	Stéphane PLANTIER
Moidieu-Détourbe	Sophie GUIBOURET
Pont-Évêque	Samset SHAKUN
Reventin-Vaugris	Cathy COLEON-LAYNAUD
Saint Cyr sur le Rhône	Claudine PERROT-BERTON
Saint Romain en Gier	Virgine OSTOJIC
Sainte Colombe	Jean FOURDAN
Saint-Romain-en-Gal	Marie-Alice SEUX
Saint-Sorlin-de-Vienne	Isidore POLO
Septème	Jacques ROBERT
Serpaize	Max KECHICHIAN
Seyssuel	Thibault COTTALORDA
Trèves	Annick GUICHARD
Tupin et Semons	Martin DAUBREE
Vienne	Michèle CEDRIN
Villette-de-Vienne	Nathalie POINGT

4. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Création d'une commission Intercommunale pour l'Accessibilité

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

DECIDE de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat.

ARRETE la composition de la commission comme suit :

- 7 élus représentants Vienne Condrieu Agglomération dont 3 titulaires et 4 suppléants
- 10 représentants d'associations

DIT que les associations dont devront être issus les membres de la commission, qui ne sont pas conseillers communautaires, devront répondre aux critères suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées,
 l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous;
- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap;
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

AUTORISE le Président de Vienne Condrieu Agglomération d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

5. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Désignation des représentants de Vienne Condrieu Agglomération à la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de l'Isère

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DECIDE de participer à la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de l'Isère.

DESIGNE les représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité comme suit :

Membre titulaires	Membres suppléants
Thierry QUINTARD	Lucette GIRARDON-TOURNIER
	Alain CLERC

6. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Adoption du règlement intérieur de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

APPROUVE le règlement intérieur de Vienne Condrieu.

7. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la conférence intercommunale de la charte forestière du Bas Dauphiné et Bonnevaux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DESIGNE comme membres au sein de la conférence intercommunale de la charte forestière du Bas Dauphiné et Bonnevaux, les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Isidore POLO	Christian JANIN
Michel THOMMES	Stéphane PLANTIER

8. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du comité régional de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DESIGNE comme membres du comité régional de la biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes, les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Michel THOMMES (titulaire)
- Christiane JURY (suppléant)
- 9. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DESIGNE comme membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets, les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Bernard LOUIS	Guy MARTINET

10. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DESIGNE comme membre de la commission consultative paritaire de l'énergie du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Isidore POLO
- 11. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> Réprésentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DESIGNE comme membres au sein de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Isidore POLO	Claude BOSIO

12. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération à l'Association Initiative Isère Vallée du Rhône

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DESIGNE comme membres au conseil d'administration d'Initiative Isère Vallée du Rhône, les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Martine FAÏTA	Bernard CATELON

13. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au conseil d'administration des collèges et lycées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DESIGNE comme membres au conseil d'administration des collèges et lycées les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Collège Ponsard (Vienne)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Christian JANIN	Boris WILD

Collège de l'Isle (Vienne)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Michèle LABOREL-LACITS	Katy CAMUS

Collège Gorges Brassens (Pont-Evêque)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Martine FAÏTA	Michèle PONCE

Collège Grange (Seyssuel)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Laurence BRUMANA	Marie-Thérèse ODRAT

Collège le Bassenon (Condrieu)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Bernard CATELON	Michèle ROUBIN

Lycée polyvalent Ella Fitzgerald (Saint-Romain-en-Gal)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Jean-Claude MARTICORENA	Patrick CURTAUD

Lycée Général Technologique et Professionnel Galilée (Vienne)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Michel THOMMES	Geneviève COURBIS

Institution Robin (Sainte-Colombe)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Frédéric BELMONTE	Marie-Pierre JAUD-SONNERAT

Institution Saint Charles (Vienne)

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Gérard BANCHET	Michèle ROUBIN

14. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération à la commission consultative des gens du voyage de l'Isère

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DESIGNE comme membres de la commission consultative des gens du voyage de l'Isère les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Titulaire	Suppléant
Christophe CHARLES	Claude BOSIO

15. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-alimentaires de l'Isère (FDIAAA)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (5 abstentions) :

DESIGNE comme membres au conseil d'administration du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-Alimentaires de l'Isère les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Frédéric BELMONTE	Lucien BRUYAS
Christian JANIN	Stéphane PLANTIER
Lucette GIRARDON-TOURNIER	Max KECHICHIAN

16. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Reprise de la gestion de la base de loisirs de Condrieu consécutivement à la dissolution du Syripel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

DECIDE la prise de gestion au 1^{er} janvier 2018 de la base de loisirs de Condrieu,

APPROUVE l'avenant à intervenir pour la reprise de la « convention d'occupation de dépendances immobilières de la concession CNR »,

APPROUVE l'avenant à intervenir pour la reprise de la délégation de service public en cours relative à l'exploitation de la base de loisirs,

DECIDE la création du budget annexe à caractère industriel et commercial dénommé « Base de loisirs de Condrieu », selon la nomenclature comptable M4.

DIT que ce budget annexe sera adopté lors d'un prochain conseil communautaire sous la forme d'une décision modificative au budget de l'exercice 2018 ;

17. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Approbation et signature d'une convention avec la Société protectrice des Animaux (SPA) de Lyon et du Sud-Est pour la participation de Vienne Condrieu Agglomération au financement de la fourrière animale de ses communes membres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la convention de fourrière 2018 ci-jointe avec la Société protectrice des Animaux (SPA) de Lyon et du Sud-Est.

DECIDE que Vienne Condrieu Agglomération financera cette convention pour ses 30 communes membres au prix de 0,40 € par habitant.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention de fourrière 2018 avec la Société protectrice des Animaux (SPA) de Lyon et du Sud-Est ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

18. FINANCES – Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

DECIDE de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès des communes membres la désignation de membres titulaires et de membres suppléants.

19. <u>COHESION SOCIALE</u> – Programmation 2018 du Contrat de Ville

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE conformément à l'annexe 1, la mise en œuvre des dépenses au bénéfice des porteurs désignés est autorisée.

APPROUVE, conformément à l'annexe 2, la sollicitation auprès des financeurs indiqués une subvention pour le co-financement des actions dont elle est maître d'ouvrage.

APPROUVE le soutien aux communes de Vienne, Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque pour l'animation territoriale du Contrat de Ville.

20. <u>AMENAGEMENT URBAIN</u> – Convention opérationnelle entre l'EPORA, Estrablin et Vienne Condrieu Agglomération– llot Laloy : avenant n°2 de clôture

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE l'avenant de clôture à la **c**onvention opérationnelle entre l'EPORA, Estrablin et Vienne Condrieu Agglomération sur le tènement llot Laloy.

21. <u>TRANSPORTS ET MOBILITES</u> – Convention d'objectifs et de moyens avec le Club Viennois d'Animations Cyclistes (CVAC) portant sur l'organisation du Vélo Village le samedi 28 avril 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens (ci-jointe) avec le Club Viennois d'Animation Cycliste (CVAC) portant sur l'organisation du Vélo Village le samedi 28 avril 2018 sur la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

22. <u>ASSAINISSEMENT</u> – Validation des principes de répartition de l'actif et du passif du SYSTEPUR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe du transfert de la totalité des biens, droits et obligations du SYSTEPUR et de la totalité de la dette du SYSTEPUR à Vienne Condrieu Agglomération.

DIT qu'une délibération ultérieure viendra définir les conditions financières de la dissolution du Syndicat de la Station d'Epuration de Vienne Sud (SYSTEPUR).

23. ASSAINISSEMENT – Validation des principes de répartition de l'actif et du passif du SIASO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le principe du transfert de :

- La station d'épuration de Septème à Vienne Condrieu Agglomération
- De 42% du linéaire de réseaux à Vienne Condrieu Agglomération
- De 58% du linéaire de réseaux à la commune de Oytier Saint Oblas
- De la maitrise d'ouvrage des travaux de raccordement à Vienne Condrieu Agglomération et de la répartition du coût net de ces travaux de la façon suivante :
 - 54% du raccordement au syndicat Plaine Lafayette à Vienne Condrieu Agglomération
 - 46% du raccordement au syndicat Plaine Lafayette à la commune de Oytier Saint Oblas
 - O Il est précisé que le transfert des subventions liées aux réseaux en cours d'amortissement se fera selon la même clef de répartition.
- De la subvention accordée par l'Agence de l'Eau au titre des travaux de raccordement effectués
- D'un emprunt d'un montant de 220 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 15 ans à taux fixe de 1,31% à Vienne Condrieu Agglomération
- D'un emprunt d'un montant de 180 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 15 ans à taux fixe de 1,31% à Oytier Saint Oblas.
- D'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne à Vienne Condrieu Agglomération.

DIT qu'une délibération ultérieure viendra définir les conditions financières de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Septème et Oytier-Saint-Oblas (SIASO).

24. ASSAINISSEMENT – Validation des principes de répartition de l'actif et du passif du SISEC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le principe du transfert de :

- la station d'épuration de Chasse sur Rhône à Vienne Condrieu Agglomération
- la dette du SISEC à Vienne Condrieu Agglomération
- 17.95% du linéaire du collecteur de transit à la commune de Ternay
- 82.05% du linéaire du collecteur de transit à Vienne Condrieu Agglomération

APPROUVE le principe du transfert des droits et obligations liés aux biens ainsi transférés à Vienne Condrieu Agglomération.

DIT qu'une délibération ultérieure viendra définir les conditions financières de la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la construction d'une station d'épuration à Chasse sur Rhône (SISEC).

25. <u>ASSAINISSEMENT</u> – Entretien des réseaux d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées : convention avec les communes pour la mise à disposition d'une partie des services communaux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les termes de la convention-type ci-jointe, relative à la mise à disposition d'une partie des services communaux pour l'entretien des réseaux d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées. Cette convention sera conclue avec les communes de Longes, Les Haies, Meyssiez et Trèves.

26. <u>ASSAINISSEMENT</u> – Moidieu Détourbe - zonage assainissement : approbation de la carte de zonage des eaux usées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la carte de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Moidieu-Détourbe.

27. <u>ENVIRONNEMENT</u> – Air Energie Climat: convention d'objectifs AGEDEN 2016-2018: avenant n°3 programme de travaux 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2018 avec l'AGEDEN, programme de travaux 2018.

28. <u>ENVIRONNEMENT</u> — Déchets ménagers et assimilés : avenant à la convention avec l'écoorganisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers EcoDDS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention avec l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers EcoDDS.

29. <u>ENVIRONNEMENT</u> – Déchets ménagers et assimilés : convention avec l'organisme OCAD3E relative à la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les termes de la convention avec l'organisme OCAD3E relative à la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE).

30. <u>ENVIRONNEMENT</u> – Déchets ménagers et assimilés : contrats avec CITEO relatifs aux emballages ménagers et déchets papiers, et contrats types de reprise avec les filières

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les termes du contrat avec CITEO pour l'Action et la Performance (CAP 2022) relatif aux emballages ménagers.

APPROUVE, dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance avec CITEO, les termes des contrats types de reprise avec les filières pour la revente des emballages issus de la collecte sélective : acier, aluminium, papier carton, plastiques et verre.

APPROUVE les termes du contrat d'adhésion avec CITEO, relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers.

31. RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs - actualisation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE et modifie comme suit le tableau des effectifs résultant des changements explicités :

Modification du temps de travail d'un poste à temps non complet		
Poste A SUPPRIMER	Poste A CREER	
1 attaché à temps non complet 50%	1 attaché à temps non complet 80%	

32. <u>RESSOURCES HUMAINES</u> – Contrats d'apprentissage

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

DECIDE de favoriser l'accueil de 5 apprentis simultanés, au sein des services de Vienne Condrieu Agglomération.

33. <u>RESSOURCES HUMAINES</u> – Action sociale - Convention d'objectifs et de moyens avec l'amicale du personnel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

DECIDE le soutien financier à l'Amicale du personnel pour une durée de 3 ans, concentré sur les actions de convivialité.

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à intervenir pour une période de 3 ans à compter de 2018 avec l'Amicale du personnel et autorise Monsieur le Président à la signer.

34. <u>RESSOURCES HUMAINES</u> – Convention prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de l'Isère

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention relative aux interventions en matière de prévention des risques professionnel jointe en annexe avec le Centre de Gestion de l'Isère,

DIT que la présente convention prend effet au 01/01/2018 pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties sous préavis de trois mois.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget

35. <u>RESSOURCES HUMAINES</u> – Prise en charge des frais de déplacement des agents de Vienne Condrieu Agglomération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

DECIDE d'adopter les mesures concernant la prise en charge des frais de déplacement telles que présentées dans l'exposé ci-dessus.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

36. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat – Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés à procédure adaptée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE des décisions suivantes :

- N° 18-01 : Création d'une régie de recettes pour les Modes Doux de déplacement du budget annexe Transport et déplacements
- N° 18-02 : Création d'une régie de recettes pour la régie des Transports du budget annexe Transports et Déplacements
- N° 18-04 : Création d'une régie de recettes Gestion des déchèteries
- N° 18-05 : Création d'une régie de recettes pour la Halte-Garderie La Farandole à Vienne
- N° 18-06 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'Accueil du jeune Enfant Le Petit Martin à Vienne
- N° 18-07 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant La Ronde des Collines à Echalas et Trèves
- N° 18-08 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant La Clé des Champs à Vienne
- N° 18-09 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Grain d'Aile à Vienne
- N° 18-10 : Création d'une régie de recettes pour la Halte-Garderie l'Isle aux Enfants à Vienne

- N° 18-11 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Les Cèdres à Vienne
- N° 18-12 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Les P'tits Mariniers à Chasse-sur-Rhône
- N° 18-13 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Les P'tits Oursons à Loire-sur-Rhône
- N° 18-14 : Création d'une régie de recettes pour la Halte-Garderie de Malissol à Vienne
- N° 18-15 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Mistelle à Condrieu
- N° 18-16 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Tesselle et Marteline à Saint-Romain-en-Gal
- N° 18-17 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Graine de Malice à Pont-Evêque
- N° 18-18 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Cocon de Soie à Chonas-l'Amballan
- N° 18-19 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Fleur de Pyrus à Villette de Vienne
- N° 18-20 : Création d'une régie de recettes pour l'Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Gem'Minis à Estrablin
- N° 18-21 : Création d'une régie de recettes pour la Ludothèque communautaire à Pont-Evêque
- N° 18-22 : Création d'une régie de recettes pour les Entrées du Stade Nautique de Saint-Romain-en-Gal
- N° 18-23 : Création d'une régie de recettes pour la Buvette du Stade Nautique de Saint-Romain-en-Gal
- N° 18-24 : Création d'une régie de recettes pour les Entrées à la Piscine d'Eyzin-Pinet
- N° 18-25 : Création d'une régie de recettes pour la Buvette de la Piscine d'Eyzin-Pinet

Fin de séance à 21H00

Vu pour affichage Le Président Monsieur Thierry KOVACS Vienne, le Le secrétaire de séance Monsieur Bernard LINAGE